



### Le mot du maire

Bonjour à toutes et à tous,

Les élections municipales se dérouleront le 15 et 22 mars prochain. L'arrêté préfectoral de ce vendredi 27 février, indique qu'il y aura une seule liste sur Le Faouët. Le mode de scrutin ayant évolué, il n'est désormais plus possible de modifier les listes de candidats.

Nous vous rappelons que tout bulletin comportant une modification sera déclaré nul : modification de l'ordre, nom rayé, nom ajouté...

Le bureau de vote, situé à la salle des associations, sera ouvert de 8h à 18h.

Par ailleurs, la course cycliste Tressignaux traversera Le Faouët le samedi 7 mars, entre 13h50 et 14h. À cette occasion, nous vous remercions de bien vouloir tenir vos animaux domestiques en laisse ou de les garder à votre domicile. La présence d'animaux en liberté représente un danger réel pour les coureurs.

Enfin, concernant le Ty Kaouet, le bar a été vendu par la communauté de communes (jusqu'à présent propriétaire). Une reprise de l'activité commerciale est prévue dans les prochaines semaines.

Bien à vous,

Le Maire,  
Thierry LE GONIDEC

### A vos agendas pour le mois de mars 2026

- **Le samedi 7 mars à 20h30** à la salle l'Hermine de Plouha, Pièce de théâtre avec la Troupe M – association Avel Ar C'hoat
- **Le dimanche 8 mars à 15h30** : Match de foot : Le Faouët – Pléhédél sports 1
- **Le dimanche 15 mars (8h – 18h)** : 1<sup>er</sup> tour élection municipale
- **Le dimanche 22 mars à 15h30** : Match de foot : AS Plouha Pludual 1 – Le Faouët
- **Le dimanche 29 mars à 15h30** : Match de foot : Le Faouët – Penvenan JA2



## Conseil municipal du vendredi 20 février 2026

L'objectif est de vous donner une synthèse des décisions prises lors du dernier conseil municipal (*cette rédaction ne vaut pas un procès-verbal*).

### 1- Rénovation de la salle des fêtes :

En termes d'avancement, après les contraintes de délais et de procédures liées au désamiantage, les travaux se poursuivent normalement. La première phase de terrassement a été achevée, et le coulage des fondations a été réalisé la semaine dernière.

Lors de la phase d'élaboration des plans d'exécution par les différentes entreprises, deux avenants aux devis initiaux se sont révélés nécessaires :

- les travaux de terrassement complémentaires et l'installation d'une cuve de récupération des eaux pluviales, pour un montant de 3 046 € ;
- l'harmonisation des crémones pompiers en façade, pour un montant de 1 095 €.

### 2- Attribution des marchés pour la réalisation du nouveau boulodrome :

Lors du conseil municipal du 26 novembre 2025, le lancement du projet de création d'un nouveau boulodrome a été validé. Ce projet répond à une double nécessité : le boulodrome actuel est devenu obsolète et fortement dégradé, et le projet de rénovation de la salle des fêtes et de ses extensions impose une réduction de l'espace actuellement occupé.

Une consultation, par procédure de consultation directe auprès de dix entreprises, a été lancée du 12 décembre 2025 au 12 janvier 2026, et a donné lieu à des échanges pour trois lots : le terrassement, la réalisation des allées en bois et la mise en œuvre d'une main courante. A noter que le lot « éclairage » fera l'objet d'une étude ultérieure.

L'analyse globale des propositions a fait ressortir deux offres principales, pour des montants respectifs de 38 521 € HT et 53 454 € HT.

Lors de la commission de projet du 13 février 2026, il a été convenu que ces montants représentaient un niveau d'investissement trop élevé au regard :

- de la capacité d'investissement de la commune,
- des autres projets en cours ou à venir,
- et de l'incertitude concernant l'obtention de subventions.

La commission a étudié d'autres alternatives reposant sur une **approche collaborative avec les entreprises et la participation de bénévoles**.

Deux scénarios ont ainsi été élaborés :

- Scénario 1 : 13 allées pour un montant de 28 474,33 € HT ;
- Scénario 2 : 8 allées (équivalent à l'existant) pour un montant de 19 917,65 € HT.



## La lettre mensuelle de mars n° 66

Compte tenu de ces éléments, le conseil valide le scénario n°2, portant sur la réalisation de 8 allées avec un objectif de fin de réalisation fin mai avec l'attribuer du marché aux entreprises suivantes :

- Terrassements : SARL Crampon & Broyage Leff Environnement
- Allées de boules : Broyage Leff Environnement & Scierie Salaun
- Main-courante : ADAOZAN & bénévoles

### 3 - Contrôle des arbres de l'accrobranche :

Le contrôle annuel des arbres du parcours d'accrobranche est obligatoire. Il vient en complément du contrôle du parcours lui-même, réalisé par CERES Control.

Dans ce cadre, le conseil municipal a validé le devis d'un montant de 950 € proposé par la société ONF Vegetis, spécialisée dans l'expertise et la gestion du patrimoine arboré.

### 4- Taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEITLD).

C'est un dispositif d'aide à l'entretien de la voirie. Ce nouveau dispositif mis en place par l'État vise à soutenir les communes dans l'entretien de leur voirie. Au regard de la longueur du réseau communal, la commune de Le Faouët percevra une aide d'un montant de 721 €.

*À noter que, avec environ 15 kilomètres de voirie, Le Faouët fait partie des communes disposant du réseau le plus réduit au sein de Leff Armor Communauté.*

### 5- Frais de scolarité Lanvollon pour 2024-2025 (12/2025) :

Le conseil valide le montant de 2 259,82€ (2 enfants en maternelle) et le montant de 1 105,16€ (4 enfants en primaire).

### 6- Droit de préemption des différentes parcelles :

Le conseil décide de ne pas préempter les parcelles suivantes : lot 1 (A876, A879 et A883 – 705 m<sup>2</sup>) à la rue de l'Armor pour un montant de 23 000€, lot 2 (A 860 et A861 – 1 324 m<sup>2</sup>) au 3 rue Le Guezennec pour un montant de 55 000€, et le lot 3 (A 886 – 998 m<sup>2</sup> au Parc Corne pour un montant de 49 950€. Avec ces dernières ventes de ces terrains constructibles par les propriétaires privés avant l'arrivée du nouveau PLUI-H , cela permet d'accroître l'offre de logements sur la commune.

Le conseil décide de ne pas préempter la vente de la maison au 7 rue de l'Armor avec le terrain de 3 418 m<sup>2</sup> au prix de 158 500€.

### Point divers :

La commune souhaite la bienvenue à cette jeune entreprise qui vient de se créer sur la commune et lui adresse tous ses encouragements pour une belle réussite.

Retrouvez toutes les informations sur le site de la commune de Le Faouët <https://lefaouet.com/>

**Leff**  
*Création*  
**AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR**

COURS ET ALLÉES | TERRASSES | PAVAGES  
CLÔTURES / PORTAILS | ÉLAGAGE / ABATTAGE  
TERRASSEMENT / ASSAINISSEMENT

☎ 06 33 72 12 78 - 07 70 28 60 83  
📍 Le Faouët 22290  
@leffcreation@gmail.com



## JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES

Programme 2026

### Du 2 au 7 mars 2026

Exposition : Les discrètes, ou la révolution silencieuse des femmes  
Hall de L'Hermine | Tous les jours de 9h à 17h

### Du 3 au 6 mars 2026

Exposition : Toutes pour une, justice pour toutes !  
MJR | Tous les jours de 14h à 18h

### Le 6 mars 2026

Rencontre littéraire avec Marion Millo, Fañch Rebours et Philippe Le Faou  
Librairie Babelle | 18h

Projection du film documentaire "Femmes en prison, leur vie derrière les barreaux" réalisé par Stéphane Groussard  
L'Hermine | 20h

### Le 7 mars 2026

Représentation de la pièce de théâtre : "Tous mes rêves partent de la gare d'Austerlitz" par la Troupe "M"  
L'Hermine | 20h30



02 96 20 21 26  
communication@plouha.fr  
PLOUHA

## Avel Ar C'hoat

### Semaine Internationale de lutte pour les droits des femmes

Les différentes manifestations se déroulant du 2 au 7 mars 2026 à Plouha, dans le cadre de la Journée internationale pour le droit des femmes. L'association Avel Ar C'hoat est partenaire.

La deuxième étant l'affiche présente la pièce de Mohamed Kacimi interprétée par la Troupe "M" qui sera joué le samedi 7 mars à 20h30 à la salle l'Hermine à Plouha.

Je sais que quelques-uns d'entre vous ont déjà vu la pièce à Blanchardeau ou Kerfot, peut être serez-vous intéressé par les autres manifestations (Expositions, rencontres littéraires, film documentaire) ou même peut être aurez-vous envie de revoir la pièce ? Toutes ces animations sont gratuites.

Dans tous les cas merci de partager toutes ces manifestations auprès de vos amis et relations. Je compte sur vous. Penser à dire aux personnes de réserver pour la représentation théâtrale au 06 61 78 26 47.



### Horaires - Services

**Maison du Département**  
Pour un rendez-vous avec une assistante sociale contacter le 02 96 55 33 00

**Bibliothèque**  
Mercredi : 17h30-18h30  
Samedi 11h00-12h00  
bibliotheque.lefaouet@orange.fr

**La Mine o tri (ex CCAS)**  
est ouvert le 1er samedi du mois de 10h00 à 12h00

**Cours de Yin Yoga**  
Mardi : 19h15 à la salle des associations Deborah Tariel  
06 74 50 31 19

**Cours de Pilâtes**  
Jeudis : 18h30 à la salle des associations Jeanne Maugenest  
07 67 20 74 29

**Barasol** (Boulangerie solaire & bois)  
Sur place le lundi et vendredi de 17h00 à 19h30  
Vendredi soir : vente de pizza à emporter sur commande **1, Kerbiette 06.88.21.63.02**

**Mairie Le Fauët** 2 rue d'Argoat 22290 LE FAOÛET  
Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi : 9h00-12h00  
02 96 52 35 61 [mairie22290@lefaouet.com](mailto:mairie22290@lefaouet.com)  
[www.lefaouet.com](http://www.lefaouet.com)

**La lettre mensuelle**  
Directeur de la publication : 1ier adjoint  
Photos : Associations et Mairie  
Impression : Mairie du Fauët